

## Déclaration Préalable

**Comité Social d'Administration  
de la DNGCD du 3 décembre 2025**

**Monsieur le président,**

Nous sommes de nouveau réunis pour vous entendre exposer vos projets et avancées pour la DNGCD que nous allons une fois encore « challenger » de nos expertises et expériences du terrain. Depuis 2019 et la création de notre Direction, que de visages différents nous aurons vus de votre côté de l'assemblée, que de turn-over !!!

Nous devrions nous réjouir devant les perspectives stratégiques de la DNGCD pour 2030, mais dès la deuxième diapositive la poussière est cachée sous le tapis. Projet d'évaluation et modification des implantations des moyens nautiques, projet de changement du contrat social des agents, projet de mise en astreinte des moyens nautiques.

**En gros une restructuration en gestation ! Nous ne sommes pas dupes...**

Que dire du changement de paradigme concernant le rapport de la cour des comptes, l'année dernière ce n'était pas grave il n'y avait pas de quoi s'inquiéter, dorénavant celui-ci est devenu le mantra de l'organisation de la DNGCD et de ses ambitions opérationnelles.

Pour nos unités aériennes, après 2 ans de travaux de structuration de la composante aérienne de la DNGCD, il nous semble pertinent de rappeler qu'outre le renouvellement de la capacité hélicoptère aux Antilles qui a été effectivement réalisé, il était question du rétrofit à mi-vie des 5 hélicoptères EC135, du traitement des premières obsolescences des avions Beechcraft 350 et nous constatons que nous sommes toujours au point mort sur ces sujets

La Stratégie 2022-2025 de la Douane se montrait déjà moins ambitieuse avec 148 millions d'euros supplémentaires au titre des mesures nouvelles prévues par les axes stratégiques dont 79,3 M€ en crédits d'investissements comprenant 15M€ pour deux nouveaux hélicoptères et 12M€ pour deux nouvelles vedettes. Un bilan des sommes réellement engagées et des objectifs effectivement atteints aurait constitué une introduction éclairante, mais sur le sujet de l'aérien, heureusement que le projet de location d'heures de vol a abouti, car pour le reste... **on se demande ce qui a été fait ces trois dernières années ?**

L'organisation du GT aérien le 25 novembre dernier ne nous a pas permis d'avancer sur des questions essentielles à nos yeux afin de ne pas nous poser une nouvelle fois la question du devenir de la composante aérienne... Que dire du plan de passage en catégorie A des pilotes, un plan sur 5 ans, sans abondement des grilles indiciaires du statut d'emploi qui va créer des tensions au sein des unités sans prise en compte de nos alertes.

Pour la CFDT ces mesures de revalorisation des grilles du statut d'emploi doivent être concomitantes à la mise en place du recrutement en catégorie A des pilotes si vous voulez de l'attractivité. Oserions-nous vous rappeler le fiasco du dernier concours ?

En outre, si pour les pilotes les mesures sont insuffisantes, que dire des PNNT qui sont toujours en attente de la valorisation de leur APRS à l'instar des autres AE étatiques.

Pourquoi ces agents se voient interdits de séance de tir alors que nous avons demandé de la souplesse dans l'application des IC armement qui le permettent.

Ces mêmes agents ont vu leur compétence et professionnalisme remis en cause à l'occasion d'un événement pour lequel ils étaient étrangers. Leur réactivité et analyse ayant à contrario permis, de mettre à jour un problème touchant une flotte d'appareil au niveau mondial.

À nos yeux les composantes aériennes et maritimes sont étroitement liées, si nous ne pouvons que nous réjouir de la réussite annoncée de l'acquisition de 2 nouveaux navires nous vous rappelons l'impérieuse nécessité de lancer au plus vite les dossiers de rétrofit et amélioration de nos aéronefs. La disponibilité de nos moyens aériens doit s'améliorer, la mise en place de drones exploités à bord de nos navires est nécessaire mais cette spécialité doit être reconnue et encadrée.

Vous nous proposez un changement de contrat social des marins pour satisfaire les ambitions de notre direction nationale comme de notre directeur général. Comment comptez-vous faire admettre aux agents de travailler plus sans prise en compte des heures effectuées ? Ces derniers reviennent vers nous pour nous signifier leur profond désaccord sur l'application des 16/24ème que vous envisagez.

Dans le document stratégique DNGCD 2030 l'implantation des moyens navals est remise en cause selon les besoins opérationnels, vous nous dévoilez enfin la contrepartie des ambitions affichées par la DNGCD.

Vous nous présentez une nouvelle catégorie de moyen naval : les patrouilleurs côtiers... comment comptez-vous armer ces moyens ? Et quelle sera la suite ? Avec ce genre de raisonnement, vos successeurs pourront faire évoluer le paradigme sans mal...

Où comptez-vous implanter ces nouveaux moyens ?

Quels seront réellement les types de moyens concernés par cette nouvelle désignation ?

Comment envisagez-vous cette restructuration à venir ?

Quelles unités allez vous sacrifier pour combler votre appétit féroce d'effectifs afin de créer de nouvelles strates managériales et abonder les effectifs de ces patrouilleurs côtiers ?

Les interrogations des agents sont nombreuses et légitimes, nous attendons de la clarté et des réponses claires à ces questions.

**Les représentants CFDT ne cautionneront aucune restructuration et seront présents pour garantir les droits des agents !**

**Pour la CFDT / CFTC Douane  
Les représentants DNGCD**